



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU 16 FEVRIER 2024

Ouverture de la séance à 19 h 00

Nombre de conseillers:		Date de convocation:	08.02.24
En exercice:	23	Date d'affichage:	
Quorum:	13		
Présents:	22		
Votants:	22		

Présents: MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé – GACHET Roger - MANENTI Rémi
- MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno -
RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - JABOUILLE Martine -
JALLIFFIER-VERNE Christelle – LEGRAND Alexandra - MASSUTTI Carole – PAVIET
Laura – PEREZ Stéphanie

Excusés:

MM. BIBOLLET Nicolas - DELWAL Jean-Luc - RICHARD Denis
Mmes BOIVINEAU Myriam - GENON Marie

A été nommé secrétaire de séance: Véronique GAZET



Ordre du jour de la séance:

- Approbation du PV de séance du 15 décembre 2023
- Analyse des offres - 1ère tranche traversée d'Aiguebelle
- Analyse des offres – 2ème tranche Groupe scolaire de Randens
- Débat d'orientation budgétaire
- Travaux au hameau des Fougères
- Biens sans Maître
- Zone d'accélération des énergies renouvelables
- Ferme Solaire La Pouille
- Engagement dépense d'investissement
- Rénovation façades Aiguebelle
- Points divers

1. Production d'énergie renouvelable: intervention de Julie Rault du Syndicat des Pays de Maurienne

La commune doit programmer sur 5 ans les zones d'accélération de production d'énergie sur le territoire. L'objectif est d'afficher une volonté politique locale. Ces zones doivent se décider en concertation avec la population. Pour ces zones le développement de projet sera facilité. Le développement d'autres projets reste possible en dehors de ces zones.

Le travail d'identification à mettre sur le portail cartographique a été réalisé sur la commune.

Quatre zones d'accélération ont été déterminées :

- la ferme solaire de la Pouille
- la microcentrale sur le Nant Brun et le Vorgeray
- la maison de santé
- la géothermie sur les bâtiments communaux : école, mairie et bâtiment du bar.

Il restera à réaliser les étapes suivantes :

- la concertation du public (forme décidée par la commune)
- la délibération définitive sur les zones
- la concertation territoriale au niveau de la communauté de communes Porte de Maurienne.

Ensuite il y aura un avis du comité régional de l'énergie qui relancera les communes si elles estiment que la programmation est insuffisante.

2. Analyse des offres: 1ère tranche des travaux sur la Grande rue d'Aiguebelle

Sont concernées : la place du Marché, la rue Carret et la place du Chalet puis sur la Grande rue des feux jusqu'au carrefour de Montgilbert.

Il est proposé de lancer les travaux jusqu'à l'entrée d'Aiguebelle et de repousser l'aménagement du carrefour à l'entrée d'Aiguebelle à l'automne. Un giratoire coûterait au moins 600 000 € sans aide du Conseil départemental. Il est donc décidé d'envisager une autre solution et de demander au maître d'œuvre de refaire des propositions.

Concernant le lot 1: Voirie

1 seule proposition a été faite: Eurovia SERTPR

Proposition de faire les 3 premières phases et de ne pas faire le giratoire moins-value de 41364.60 € HT. La 4ème phase qui correspond à l'entrée d'Aiguebelle est reportée à l'automne. Une demande sera faite au maître d'œuvre pour proposer des moyens de ralentir la vitesse.

Le conseil municipal accepte la proposition de Eurovia SERTPR pour un montant de 1 443 033,60 € HT.

Concernant le lot 2: aménagement paysager

4 propositions ont été faites par les entreprises Gonthier, Alpes Paysages, Berlioz, SCAE
L'entreprise Gonthier avec 88114.88 € pour les aménagements des espaces verts est sélectionnée par la commission appels d'offre.

Le conseil municipal accepte la proposition de Gonthier pour un montant de 88114.88 € HT.

3. Débat d'orientation budgétaire

Sont proposés au budget investissement 2024:

- Les travaux bâtiment de Randens + chaudière collective
- la rénovation de Cour de l'école d'Aiguebelle
- la première tranche des travaux de la traversée d'Aiguebelle
- les travaux du cimetière d'Aiguebelle
- la démolition de la grange Excoffier à la Marlièry
- les travaux d'enfouissement de ligne au Pery
- l'achat d'un master d'occasion
- Etudes pour l'aménagement du plateau de loisirs derrière l'école de Randens
- les travaux d'assainissement à payer et à finir

4. Rachat de la parcelle Mallet à la sortie d'Aiguebelle

La signature de l'achat de la parcelle Mallet à la sortie d'Aiguebelle est prévue la semaine du 19 février au 23 février. Elle ne se fera que si le terrain a été entièrement nettoyé.

5. Travaux au hameau des Fougères

Suite à un éboulement qui s'est déroulé le mercredi 13 décembre 2023, le chemin d'accès au hameau des Durnières a été emporté. Les habitants ont sollicité la Mairie pour rétablir la route.

Ceci s'avère impossible car trop coûteux et sur des terrains privés.

La commune propose de remettre un cheminement piétonnier de un mètre de large permettant au mieux l'accès avec une brouette à chenille ou un petit quad.

Un devis de 3800 € est proposé à la validation du conseil municipal.

Le conseil municipal valide ce devis.

Mairie déléguée
4 place de la Mairie
Randens
73220 Val-d'Arc
mairie.randens@orange.fr
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie
Randens
73220 Val-d'Arc
mairie.valdarc73@orange.fr
04 79 65 28 29

Mairie déléguée
2 rue de l'Hôtel de Ville
Aiguebelle
73220 Val-d'Arc
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr
04 79 36 20 25

<http://www.valdarc.fr>

6. Biens sans maitre de la Marliery

La commune a acquis les parcelles 110, 115 et 123 dans le cadre de biens sans maitre. Plusieurs acquéreurs ont fait part à la mairie de leur désir d'acquérir les parcelles 110, 115 et 123. La commune propose de vendre après une année de mise à disposition par convention d'occupation à titre gracieux les parcelles :

- une bande de 4 m de large de la parcelle 110 pour permettre l'accès à la parcelle 111 à Mme Lhotte et M. Doit
- une bande de 4 m de large sur la longueur de la maison de la parcelle 123 contigue à la parcelle 124 pour permettre le stationnement à Mme Muller
- le reste des parcelles 110, 115 et 123 à M. Favre et Mme Magnat.

Les frais de bornage seront à la charge de Mme Muller et de M. Doit.

Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal valide cette proposition.

7. Route des Durnières

La commune propose d'acquérir les parcelles 1059, 1060 et 1061 pour un montant de 3300 € hors frais de notaire à l'indivision Giroud. Elle réfléchit à l'acquisition des parcelles 104 et 1245 pour désenclaver une parcelle communale.

Le conseil municipal valide ce rachat.

8. Rénovation des façades: grande rue d'Aiguebelle

Le règlement de l'opération rénovation des façades a été présenté lors du conseil municipal du 15 décembre 2023. Il est proposé d'augmenter le plafond de la subvention à 7000 €.

Le conseil municipal valide ce nouveau plafond.

9. Rénovation de l'éclairage public

La maîtrise d'œuvre en matière d'amélioration de l'éclairage public a été confiée au bureau d'étude « Ombre et lumière ». Pour l'année 2024, la première tranche de travaux se portera sur la traversée d'Aiguebelle en lien avec les travaux engagés par ailleurs sur cette zone ainsi que sur l'acquisition des horloges astronomiques qui permettent l'extinction de l'éclairage la nuit. Le choix a été fait de garder une maintenance locale.

Une consultation est lancée pour cette première phase.

Mairie déléguée
4 place de la Mairie
Randens
73220 Val-d'Arc
mairie.randens@orange.fr
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie
Randens
73220 Val-d'Arc
mairie.valdarc73@orange.fr
04 79 65 28 29

Mairie déléguée
2 rue de l'Hôtel de Ville
Aiguebelle
73220 Val-d'Arc
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr
04 79 36 20 25

<http://www.valdarc.fr>

Le maître d'œuvre reviendra vers les membres du conseil pour le choix du type de lumière et du design des poteaux et des luminaires.

Le conseil municipal valide la consultation pour la première phase de l'éclairage public.

10. Problèmes d'adressage sur la commune de Val d'Arc

Une des conséquences de la fusion Aiguebelle / Randens a été un problème d'adressage avec plusieurs rues, impasses ou chemins qui se sont retrouvés avec le même nom, ce qui pose notamment problème pour le courrier et la livraison de colis.

Certains élus se sont réunis pour faire des propositions :

La route de la digue côté Aiguebelle garderait son nom. L'impasse de la Digue deviendrait impasse des Charmes. Le chemin de la Digue côté Randens deviendrait : chemin des Prés car le chemin de la Prairie existe déjà sur Aiguebelle.

Le chemin du Péry garderait son nom. La ruelle du Péry deviendrait Ruelle du Centre car Ruelle de la Franchise ne peut pas être donnée, la place de la Franchise existant déjà.

La rue des jardins côté Aiguebelle garderait son nom. Côté Randens, la rue des jardins deviendrait rue des Courtis ou rue de la Collégiale. On laissera le choix du nom aux habitants. Les propositions pour les voies de la zone de la Pouille sont : rue des fours, rue de l'industrie, rue des acacias, rue des artisans.

Le conseil municipal valide ces propositions de changements.

11. La ferme solaire de la Pouille

Le projet de la ferme solaire est soumis à la loi montagne. Il est donc nécessaire d'obtenir une dérogation au principe de constructibilité limitée pour le mettre en œuvre.

Le conseil municipal prend donc une délibération qui autorise la demande de dérogation à la loi montagne.

12. Engagement des dépenses d'investissements

En attendant le vote du budget, la commune a besoin de l'accord du conseil municipal pour payer des investissements pour un montant de 218 536.50 €.

Le conseil municipal accepte l'engagement demandé.

Mairie déléguée
4 place de la Mairie
Randens
73220 Val-d'Arc
mairie.randens@orange.fr
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie
Randens
73220 Val-d'Arc
mairie.valdarc73@orange.fr
04 79 65 28 29

Mairie déléguée
2 rue de l'Hôtel de Ville
Aiguebelle
73220 Val-d'Arc
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr
04 79 36 20 25

<http://www.valdarc.fr>

13. Subvention à l'association « les Randaillonnes »


Deux membres de l'association des Randaillonnes: Laura Paviet et Martine Jabouille ont demandé une subvention à la commune afin de préparer l'évènement: la color run 2024. Le maire propose une participation de 2500 €.

Le conseil municipal valide le montant de subvention de 2500 €.

La séance est levée à 21 h 45

Le secrétaire de séance

Le Maire


Veronique GAZET



Le Maire,

Hervé GENON

Mairie déléguée
4 place de la Mairie
Randens
73220 Val-d'Arc
mairie.randens@orange.fr
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie
Randens
73220 Val-d'Arc
mairie.valdarc73@orange.fr
04 79 65 28 29

Mairie déléguée
2 rue de l'Hôtel de Ville
Aiguebelle
73220 Val-d'Arc
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr
04 79 36 20 25

<http://www.valdarc.fr>